

Pulnoy en bref

N° 153- Décembre 2024

Hôtel de Ville

2, rue du Tir
54425 Pulnoy
Tél. : 03 83 29 16 64
E-mail : contact@pulnoy.fr

Accueil du public

Lundi, mardi et jeudi : 8 h/12 h - 14 h/18 h
Mercredi et vendredi : 8 h/12 h - 14 h/16 h
Permanence téléphonique le matin pendant les petites vacances et du 15/07 au 15/08.
Hors vacances scolaires : Permanence urbanisme les lundis et mercredis matin, et les mardis et jeudis après-midi / Permanence état civil tous les après-midis.

Plus d'infos

www.pulnoy.fr



Envoyez vos coordonnées postales à contact@pulnoy.fr pour recevoir ce magazine uniquement par e-mail.

Édito



Cet éditto sera, je vous prie par avance de bien vouloir m'en excuser chères Pulnéennes et Pulnéens, un coup de gueule contre les individus qui salissent notre ville.

Ces personnes semblent penser que les Molok® (collecteurs de déchets de grande capacité) sont la (seule !) réponse à la question : « Que vais-je faire de mes déchets ? ». Elles se demandent manifestement à quoi servent ces gros "machins" situés à l'angle de la rue Descartes et de l'avenue Schuman, ou encore avenue De Vinci.

Cela arrive encore, en dépit des messages régulièrement diffusés sur nos supports de communication, des amendes que certains ont déjà dû payer suite à la verbalisation de leurs infractions, des affichettes fixées sur les Molok® interdisant les dépôts sauvages (oui, c'est interdit !), des solutions données par la Métropole et la Ville pour traiter les déchets (déchetteries et autres dispositifs).

À ces personnes qui négligent notre planète : vous voulez la sauver ou la détruire ? Laissez-vous vos déchets au milieu de votre salon ? Testez, vous verrez !

Quant à ceux qui pensent que « les impôts, c'est aussi fait pour ça ! » : ne préféreriez-vous pas que votre argent serve à autre chose ? À vos enfants par exemple, à des aires de jeux, des rues embellies, ou encore à plus de moments de partage ?

S'imaginer que tout est gratuit, y compris le ramassage des déchets, est tout bonnement irresponsable, car ce ne sont pas des bénévoles qui le font !

Auteurs de ces méfaits, qui pensez ne pas être vus, observez bien autour de vous !...

Marc Ogiez, Maire de Pulnoy

Pulnoy

Directeur de publication : Marc Ogiez

Adjointe déléguée : Marie-Line Masson

Rédaction : Gaëlle Viard

Composition : Gaëlle Viard

Illustration de couverture : Gaëlle Viard (Groupe de travail : réhabilitation des écoles - 2024)

Dépôt légal n°723, Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Sommaire

Zoom sur _____ Page 4

Les travaux

Achevés, en cours et à venir : point sur la situation...



Conseils de quartier _____ Page 5

Il y a du nouveau !

De nouveaux bureaux pour un nouveau mandat et toujours des projets...



Portrait _____ Page 5

Léa Rodrigues

Une mention très bien après 2 années de formation dans les écoles pulnéennes...



En bref _____ Page 6

Retour en images

Une rentrée animée...



Permanence emploi

Jeunes et moins jeunes peuvent trouver un accompagnement en mairie...



Entretien des trottoirs et cheminements piétons

Feuilles mortes et neige doivent être dégagées...



PLUi

Le projet se dessine avant l'enquête publique...



Cohabitation avec la nature

La frontière est parfois très fine entre soutenir et nuire...



Pass jeune

Il peut être demandé jusqu'au 28 février...



Vous nous avez demandé...

Il est frustrant de ne plus pouvoir accéder au grand ponton du plan d'eau...



Assises du stationnement

Les déchetteries de la Métropole sont passées à l'heure d'hiver...



Gestion des déchets

Nous sommes tous concernés...



PMR et stationnement gratuit à Nancy

La parole est donnée aux étudiant·e·s...



Risques majeurs à Pulnoy

Pour savoir réagir et ne pas être pris au dépourvu...



Expression politique _____ Page 9

Infos flash _____ Page 9

Agenda _____ Page 10

Travaux menés à leur terme, en cours et à venir : point sur la situation.

Crèche Les Loupiots

Des travaux d'isolation phonique ont été menés dans les locaux de la crèche *Les Loupiots*.

Ces derniers ont répondu à une préconisation de la médecine du travail, afin de préserver la santé du personnel - et par là même celle des enfants accueillis. Ainsi, la pose de dalles spécifiques sur les plafonds et les murs a permis de faire passer le volume sonore moyen de 82 décibels à moins de 70.

Ces travaux, d'un coût total de 23 640 €, ont été financés à hauteur de 77 % par la CAF de Meurthe-et-Moselle (soit une enveloppe de 15 266 €) et apportent un confort auditif.

Club house du FC Pulnoy

Afin d'obtenir l'homologation de la Ligue Régionale de Football pour les 2 terrains situés sur le site du complexe sportif J. Anquetil, il était nécessaire de repenser l'agencement des vestiaires.

Ainsi, alors que le club house ne comptait que 2 vestiaires avec des douches attenantes, il en compte désormais 4, chacun ayant un espace douches dédié et indépendant des autres. Une seconde douche a également été créée dans l'espace alloué aux arbitres.

Avec ces équipements, les 2 terrains peuvent désormais accueillir, simultanément, des matchs de la Ligue. De plus, chaque match pouvant être joué sur l'un ou l'autre des terrains, ces derniers - l'un en gazon, l'autre en gazon synthétique - pourront être mis au repos selon les aléas climatiques rencontrés. La durée de vie de chacun en sera prolongée.

Un grand merci aux adhérents du FC Pulnoy qui ont mis la touche finale en s'occupant, notamment, de la décoration, avec la mise en peinture et l'illustration des locaux.



Terrain de pétanque

Également situés au sein du complexe sportif Jacques Anquetil, les terrains de pétanque ont été remis en état en juillet dernier.



Le schiste, retiré en 2022 dans le cadre de la création du terrain de sport synthétique, avait été réutilisé sur les terrains de pétanque. Mais ce recyclage, source d'économie, s'est avéré ne pas répondre aux critères d'homologation de la Fédération Française de Pétanque. Les agents techniques de la ville ont donc retiré le schiste, puis effectué un apport de 40 tonnes de calcaire qui permettront aux boulistes d'allier plaisir et compétitions.

Courts de tennis extérieurs

Toujours au sein du complexe sportif J. Anquetil, les adeptes de la raquette profitent désormais de 2 terrains extérieurs flambants neufs.

Après un sinistre survenu sur l'un des terrains en 2020, la Ville a reçu une indemnisation de 136 000 euros versée par la compagnie d'assurance en vue de travaux de rénovation.

Le second terrain étant vieillissant, l'équipe municipale a préféré ne pas se précipiter et envisager la rénovation simultanée des 2 terrains. Un appel d'offre a donc été lancé en ce sens.

À l'issue de la procédure, un revêtement en béton poreux a été choisi - solution la plus répandue et présentant le meilleur rapport qualité-prix, ainsi que des frais d'entretien réduits.



La société Solstech a mené les travaux cet été, pour un montant de 107 332 €.

Le reste des crédits disponibles a servi à l'installation des équipements d'éclairage et à l'aménagement des abords des courts.

Le 25 octobre dernier, le Tennis club du Grémillon a pu tester le rebond des terrains en organisant le "tournoi de l'inauguration" à l'issue de la cérémonie officielle.

Les écoles

Au-delà de ses obligations réglementaires relatives au Décret tertiaire*, la Ville mène une réflexion pour la réhabilitation de ses écoles.

En complément de la désimperméabilisation des espaces extérieurs, elle envisage de planifier l'isolation thermique des bâtiments et, pourquoi pas, d'affecter de nouveaux usages à ces espaces. L'accompagnement du bureau d'étude Maddalon a donc été sollicité et plusieurs étapes sont planifiées.



Premiers concernés par le projet, les usagers directs (professeurs des écoles, ATSEM, agents en charge

des services périscolaires...), ainsi que les membres des conseils de quartier ont été invités à intégrer les groupes de travail constitués pour l'occasion.

En septembre, des ateliers animés par M. Biewers, paysagiste et facilitateur, se sont déroulés en mairie, en présence notamment de Mme. André, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, et M. Demarne, Conseiller délégué aux conseils de quartier.



Ces ateliers - que chaque participant qualifiera ensuite de constructifs - ont fait ressortir des objectifs, tels que :

- développement des cours dispensés en extérieur,
- obligation de sécurité et de propreté,
- aménagement de points d'eau et d'espaces ombragés.

Ils ont aussi permis à chacun de prendre conscience des conflits d'usage susceptibles de se présenter en cas d'ouverture au public des espaces extérieurs.

En effet, les activités scolaires et périscolaires occupent les lieux en journée, début de soirées, mercredis et durant les vacances. Cela laisse peu de latitude pour donner un accès libre aux espaces extérieurs des groupes scolaires.

Il ne s'agissait que d'une des nombreuses étapes du projet et le groupe de travail devra, entre autres, trouver des solutions pour mettre en corrélation les souhaits et les limites ainsi soulevés.

Les 18 septembre et 7 octobre, en mairie, le bureau d'étude à quant à lui procédé à une restitution de son diagnostic et des différents scénarios de réhabilitation globale pouvant être proposés.

Il faut maintenant faire un choix parmi ces options et solliciter les organismes susceptibles d'accompagner la Ville dans l'élaboration de son plan de financement.

Pulnéennes et Pulnéens seront informés de l'avancée du dossier.



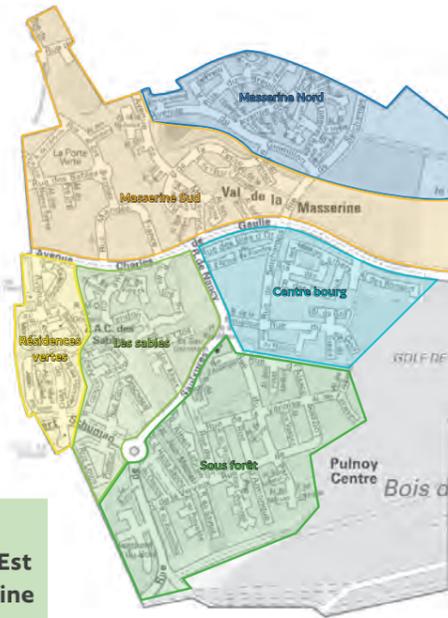
* Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Les conseils de quartier à l'œuvre

Les bureaux du second mandat se mettent progressivement en place et certaines demandes se sont déjà concrétisées.

La mise en place des nouveaux bureaux a été l'occasion de rectifier la dénomination de deux conseils : Masserine Est et Masserine Ouest.

Les membres de leurs bureaux respectifs ont en effet judicieusement souligné que si l'on se fie au plan de la ville, la frontière entre les deux se situe davantage sur un axe Nord/Sud : une réalité apparue avec l'intégration et le partage des infrastructures et espaces situés à l'Est de la route de Seichamps.



Officialisés durant le conseil municipal du 30 septembre, les nouveaux noms des secteurs sont désormais effectifs : Masserine Est devient Masserine Nord et Masserine Ouest devient Masserine Nord Sud.

Passé à l'action bien avant l'officialisation des nouvelles dénominations, le conseil de Masserine Sud a relayé en mairie une doléance des habitants de l'allée des Bleuets : avec le développement des activités médicales et paramédicales, circulation et stationnement était devenu très aléatoires et les incivilités se multipliaient, provoquant l'agacement des riverains.

À l'issue d'une concertation entre riverains, représentants de la Ville et de la Métropole, des fonds ont été débloqués sur le budget métropolitain, afin de procéder à des aménagements de voirie.

Quatre nouvelles places de stationnement ont été créées à l'entrée de l'allée et cette dernière est désormais en sens interdit, sauf pour ses riverains.



En attendant la constitution d'un bureau pour le secteur centre-bourg, les autres se tiennent d'ores et déjà à la disposition des Pulnéennes et Pulnéens.

Masserine Nord

Valentin Serre, président
9, avenue du gremillon
06 51 14 99 11
valentin.serre@orange.fr

Les sables

Francis Claudel, président
19 rue François Arago
06 50 07 18 63
claudel.francis@hotmail.fr

Masserine Sud

Aurélien Brauwart, président
10 rue de la loutre
06 95 29 62 12
aurelien.brauwart@gmail.com

Sous-forêt

Guy Martin, président
06 61 12 72 79
guy.martin2@free.fr

Résidences vertes

Émilie Collignon, présidente
8 avenue Léonard de Vinci
06 01 06 61 58
mily54390@hotmail.fr

Léa Rodrigues

Pas vraiment Pulnéenne – elle habite Neuves-maisons – Léa a accompagné les élèves des écoles maternelles de Pulnoy pendant 2 ans, dans le cadre de son CAP Accompagnement éducatif petite enfance. Son apprentissage s'est conclu par l'obtention de son diplôme avec la mention très bien. Cela mérite bien un portrait dans le Pulnoy en bref !



Comme elle le reconnaît elle-même, Léa était très jeune quand elle s'est lancée dans la vie professionnelle. Un choix qu'elle ne regrette absolument pas et qui la rapproche chaque jour un peu plus du métier de ses rêves !

Pourquoi avez-vous choisi d'effectuer votre apprentissage à Pulnoy ?

Je ne l'ai pas réellement choisi. C'est un peu un hasard. En 2022, Pulnoy était à la recherche d'un apprenti pour la rentrée de septembre, j'étais à la recherche d'un employeur. Mon CFA m'a transmis le contact de la mairie. J'ai postulé, effectué un entretien, puis j'ai été prise.

Comment s'est déroulé votre apprentissage ?

J'ai commencé mon apprentissage pour le CAP accompagnant éducatif petite enfance en septembre 2022, alors que je n'avais que 15 ans.

J'ai effectué ma première année à l'école maternelle de la Masserine, accompagnée par Valérie Tinchant, qui était mon maître d'apprentissage.

J'étais avec ma tutrice et je l'accompagnais dans son rôle d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles). Je l'aidais à préparer les ateliers, je participais au repas à la cantine le midi, à la sieste, au périscolaire et la secondais dans les autres missions d'ATSEM.

En septembre 2023, j'ai été affectée à l'école maternelle des 4 vents. Cette fois-ci, Cindy Amiot était mon maître d'apprentissage.

Pour cette deuxième année, ayant déjà acquis énormément de connaissances, je me suis occupée essentiellement des deux classes de grande section. J'étais "leur ATSEM" et ma maître d'apprentissage supervisait mon travail.

J'ai été très bien épaulée par toutes les équipes autour de moi durant ces 2 années. Je les en remercie !

Grâce à l'aide et à l'accompagnement de tout le monde, j'ai pu obtenir mon cap avec la mention très bien !

Est-ce que vous poursuivez votre formation ?

Oui. En septembre dernier, j'ai intégré l'École d'auxiliaire de puériculture et j'ai pour projet de m'inscrire ensuite à l'Institut de formation en soins infirmiers.

Je pense que j'ai trouvé ma voie. Il ne me reste plus qu'à aller au bout de mes rêves !

Vous aimez manifestement prendre soin des autres, mais vous reste-t-il un peu de temps pour prendre soin de vous-même ?

Mon travail est très prenant cette année, donc je me contente de la danse à mes heures perdues. Et j'écoute beaucoup de musique.

Que peut-on vous souhaiter pour l'avenir ?

Tout simplement la réussite pour mon diplôme d'auxiliaire de puériculture et, je l'espère, celui d'infirmière, pour pouvoir me spécialiser dans la puériculture également !

Retour en images

Samedi 7 septembre, et comme chaque année, la Rentrée des Assos a rencontré un beau succès.



En fin de matinée, Marc Ogiez, maire, et Marie-Line Masson, adjointe déléguée à la vie associative, ont sollicité l'attention des personnes présentes pour un temps officiel :

Danièle et Dominique Leclerc, Christian Lapalus et Jean-Charles Vantillard ont reçu la médaille de la ville en remerciement pour leur implication dans la vie associative pulnéenne.

Samedi 29 septembre, le marché a fêté ses 40 ans...



puis rendez-vous était donné en lisière de forêt pour Naturellement.



Samedi 5 octobre, une vingtaine de Pulnéennes et Pulnéens ont assisté à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.



Les élus délégués se sont relayés pour présenter le patrimoine de notre territoire et les services proposés par la Ville.

Permanence emploi

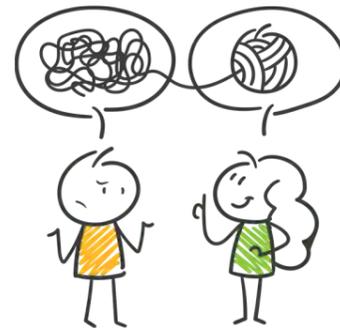
La Ville de Pulnoy poursuit son engagement pour l'emploi.

Pour les 16-25 ans : accompagnement à l'orientation, au financement de la formation et à la réintégration de la scolarité en présence d'une conseillère de la Mission locale, tous les lundis de 14h à 17h.

➔ RDV auprès du service toutes générations (03 83 29 16 64) ou auprès du standard de la Mission locale (03 83 22 24 00).

Pour les plus de 26 ans : permanence chaque jeudi, de 14h à 17h, en présence d'un conseiller de la Maison de l'emploi (Imagine).

➔ RDV auprès du service toutes générations (03 83 29 16 64).



Entretien des trottoirs et chemins piétons

En toutes saisons, trottoirs et chemins piétons doivent être entretenus par les riverains !

Qu'ils soient propriétaires ou locataires, ils ont une obligation d'élagage des arbres et plantations se trouvant sur leur terrain, de nettoyage et entretien des trottoirs et cheminements piétons qui bordent leur habitation par balayage, désherbage, retrait des feuilles mortes, déneigement, etc. (Arrêté municipal 151/2021).

Les services municipaux, attentifs à l'environnement et à la qualité de vie, assurent, en complément, l'entretien régulier et la conservation des espaces verts et des voiries, mais ils ne peuvent pas y arriver seuls.

Les Pulnéennes et les Pulnéens peuvent aussi participer à l'entretien de la commune, l'investissement de tous étant indispensable à la conservation de la qualité de vie à Pulnoy.

Il y a quelques mois, suite à un mot du maire à destination des Pulnéennes et Pulnéens, beaucoup se sont mobilisés, pour le plus grand plaisir de chacun des usagers de la commune.

Il est souhaitable que ces efforts soient pérennisés pour que propreté et sécurité soient une réalité constante dans les rues de Pulnoy.



Toute personne se trouvant dans l'incapacité de satisfaire elle-même l'obligation d'entretien des espaces extérieurs qui bordent son habitation est invitée à se faire connaître en mairie : la solidarité locale sera alors mise à contribution pour trouver une solution.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Bientôt une enquête publique !

Inventer un territoire de qualité, respectueux des principes du développement durable et où il fait bon vivre, c'est tout l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Nancy !

Dans un contexte de transitions écologique, climatique et démographique, il est devenu impératif de se questionner sur un nouveau mode de développement. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole a donc été l'occasion d'inverser le regard sur la manière de penser l'aménagement du territoire métropolitain.

Les Pulnéennes et Pulnéens qui n'ont pas pu consulter le document lors de la permanence organisée le 27 novembre dernier, peuvent en prendre connaissance sur : <https://www.grandnancy.eu/plui>

Les éventuelles observations ou remarques seront recueillies lors de l'enquête publique prévue en février 2025.



Cohabitation avec la nature

Pour le bien de tous, les animaux sauvages doivent le rester !

Il peut être tentant de nourrir les animaux sauvages, mais chacun de nous doit s'en abstenir. En effet, alors que nous pensons "aider la nature", nous favorisons en réalité l'apparition de problèmes, tant pour les animaux que pour les humains.

Santé des animaux

Les animaux sauvages ont un régime alimentaire spécifique, qui répond à leurs besoins nutritionnels. Les aliments consommés par les humains, et même ceux qui semblent inoffensifs comme le pain ou les biscuits, peuvent être nocifs pour les animaux. Ils provoquent des problèmes digestifs, des carences alimentaires et des maladies graves.

Comportement naturel

Nourrir les animaux les rend dépendants des humains pour leur alimentation. Cela peut perturber leur comportement naturel de recherche de nourriture, essentiel à leur survie. Un animal habitué à être nourri par l'homme peut perdre ses instincts de chasse et de cueillette, devenant ainsi vulnérable dans son environnement naturel.

Propagation des maladies

Les animaux se rassemblent autour des sources de nourriture humaine. Offrir de la nourriture aux animaux sauvages favorise donc la transmission de parasites et de maladies, et contribue ainsi à la propagation de maladies.

Risques pour les humains

Si un animal sauvage associe l'humain à une source de nourriture, il peut se montrer agressif en cas de manque de nourriture. Ce comportement représente un danger pour les promeneurs, notamment pour les enfants.

Équilibre écologique

Les écosystèmes sont des environnements délicats, dans lesquels chaque espèce joue un rôle spécifique. Modifier les habitudes alimentaires des animaux sauvages provoque un déséquilibre, avec des conséquences imprévisibles sur la faune et la flore locales.

Pour le bien-être des animaux et la préservation de la nature, l'humain doit rester dans un rôle d'observateur de la faune dans son habitat naturel.

Et les oiseaux alors ?

Les oiseaux ont droit à un traitement particulier car leurs populations sont en déclin. Pour le maintien des espèces, il peut donc s'avérer utile de les soutenir avec la mise à disposition de nichoirs, mangeoires et coupelles d'eau.

Mais attention à ne pas les "aider" n'importe quand, ni n'importe comment !

En effet, si les aliments (graines, boules de graisse, etc.)¹ sont les bienvenus durant l'hiver, ils doivent en revanche être retirés à l'arrivée du printemps, afin que les oiseaux retrouvent leur autonomie alimentaire.

Cela leur permet de retrouver une alimentation diversifiée et leur grand appétit évite la prolifération des insectes.

La biodiversité est une question d'équilibre ! Les oiseaux ne manquent pas de ressources alimentaires durant les mois chauds. En revanche, ils apprécieront toujours, été comme hiver, d'avoir accès à un point d'eau.



La suppression des points d'alimentation au retour des beaux jours permet également d'éviter que des corvidés, opportunistes, ne viennent s'approprier les ressources et s'installent à proximité à long terme, avec les nuisances que cela implique, tant sonores que sanitaires.

¹ - Comme indiqué plus haut, les aliments transformés, tels que le pain, sont toxiques pour les oiseaux.

Pass jeune

Il est encore temps de le demander !



Destiné à faciliter l'accès des jeunes au sport et à la culture, le Pass Jeunes 54 s'adresse aux 6-16 ans domiciliés en Meurthe-et-Moselle, dont les familles ont un quotient familial (QF) qui ne dépasse pas 650 €.

Pour bénéficier de cette aide financière, l'inscription à l'activité choisie doit être effectuée avant le 28 février 2025 pour la saison 2024-2025.

+ d'infos : passjeunes54@cdos54.fr ou 07 49 20 10 65

Vous nous avez demandé...

Pourquoi l'interdiction d'accès au grand ponton du plan d'eau, annoncée comme provisoire, s'éternise-t-elle tant ?

Il est vrai que la situation s'éternise. L'équipe municipale le déplore mais doit, comme chacun, se soumettre aux délais nécessaires à l'exercice de la justice.



Revenons sur les événements :

- Les pontons ont été aménagés dans le cadre de la campagne de renaturation du Grémillon et du plan d'eau menés en 2017 et 2018
- En juin 2022, un administré prévient les services municipaux de la présence d'un défaut dans le sol du grand ponton : une pièce qui dépasse et est susceptible d'occasionner une chute. La sécurisation est rapidement effectuée par les agents techniques de la ville qui procèdent alors au remplacement de quelques lames de bois.
- En septembre 2023, ces mêmes agents techniques, qui ont pris pour habitude d'observer l'évolution du ponton afin de prévenir l'apparition de tout nouvel obstacle, alertent le maire de l'apparente fragilité des lames en certains points du grand ponton. Un arrêté de fermeture est signé, interdisant l'accès du public au ponton. La Métropole du Grand Nancy, commanditaire de la renaturation du Grémillon et des aménagements associés, est contactée afin qu'elle demande une intervention au prestataire ayant construit le ponton.

Ce prestataire n'existe plus : la société a été rachetée !

- Afin de trouver une solution, les nouveaux exploitants sont conviés à une visite sur site, qui est organisée en mars 2024. Les y accompagnent des représentants de la Métropole et de la Ville. Le constat est sans appel : malgré le traitement initial appliqué au bois, lui assurant une protection de 10 ans minimum, sa détérioration prématurée est évidente. L'accès au ponton ne pourra pas être ouvert tant que d'importants travaux n'auront pas été menés.

Le prestataire initial n'ayant plus d'existence légale, la Métropole demande que la garantie décennale soit prise en charge par la société l'ayant racheté et les travaux planifiés au plus vite.

Dans la mesure où les nouveaux exploitants s'opposent à ce scénario, la Métropole a dû faire appel à la justice pour que soient définies les responsabilités de chacun.

Dans l'attente d'une décision de justice – que chacun espère dans un avenir proche – il faut savoir faire preuve de patience !

NB : La Ville d'Essey-lès-Nancy se trouve également suspendue à l'attente du verdict, car des dégradations similaires sont constatées sur les aménagements effectués sur son territoire.

Assises du stationnement

Au-delà du stationnement, tous les aménagements de voirie sont passés à la loupe.

Stationnement anarchique, visibilité réduite, piétons invisibilisés, signalisation insuffisante, vitesse excessive... sont autant de problématiques auxquelles le groupe de travail mobilisé dans le cadre des assises du stationnement cherche à trouver des réponses.

Pour ce faire, présidents des conseils de quartier, agents de police municipale et nationale, officier du SDIS, agents métropolitains de différents services (voirie, propreté, accessibilité, mobilité, fourrière), ainsi qu'agents et élus de la ville mettent leurs connaissances et compétences en commun.

Après une première réunion en septembre, permettant de définir les moyens et objectifs du groupe de travail, les présidents des conseils de quartier ont effectué un méticuleux recensement des difficultés rencontrées par les usagers sur leur secteur respectif.

Le 16 novembre, le groupe de travail s'est de nouveau réuni au centre de rencontre. Répartis en 6 groupes, les membres se sont rendus sur le terrain pour constater la réalité des éléments mis en avant par les conseils de quartier et imaginer les solutions à mettre en œuvre.



Les observations et propositions de chacun ont été restituées collectivement et enregistrées.

Après une étude approfondie des suggestions faites par le groupe de travail (aspects techniques, sécurité, coût...) une réunion publique d'information sera organisée.

Enfin, et seulement une fois que les projets d'aménagement seront bien définis et validés par tous les intervenants, ils seront actés en séance du conseil municipal.

Rappel : Quels que soient les aménagements, sur et aux abords des voies de circulation, la vigilance de tous – conducteurs comme piétons – et le respect du Code de la route sont déterminants pour la sécurité de chacun !

PMR et stationnement gratuit à Nancy

Face à l'automatisation de la verbalisation des infractions de stationnement, un dispositif existe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

La ville de Nancy a mis en place un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) pour faciliter la verbalisation des automobilistes ne payant pas leur stationnement.

Si le système analyse sans difficulté les plaques d'immatriculation, il est en revanche aveugle face à une carte de stationnement PMR.

Lorsqu'ils utilisent une place qui n'est pas réservée aux personnes en situation de handicap, et afin de conserver le bénéfice de la gratuité du stationnement payant, sans se faire verbaliser, les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion mention stationnement (ce qu'on appelle communément une carte de stationnement pour personne handicapée) ont la possibilité de s'enregistrer sur une application mobile ou de prendre un ticket PMR.



Pour ne pas avoir à prendre un ticket ou ouvrir l'une de ces applications à chaque stationnement, il est possible de s'inscrire sur nancy.easypark.net

Gestion des déchets

Par sa gestion individuelle des déchets, chacun de nous influe non seulement sur la préservation de l'environnement, mais aussi sur les situations sanitaire et financière de la commune.

Quelle que soit la nature des déchets : du déchet alimentaire qui ira soit dans un bac de compostage collectif, soit dans un sac destiné à la collecte hebdomadaire des déchets ménagers, aux déchets verts ou toxiques qui doivent être portés en déchetterie, en passant par les emballages à mettre dans les sacs transparents (ou bacs jaunes), la Métropole du Grand Nancy propose une solution.

Les consignes de tri n'ont pas vocation à "ennuyer les gens" comme on peut parfois l'entendre, mais préserver la sécurité et la santé de tous en veillant à la préservation de l'environnement.

En cas d'hésitation, le Maison de l'habitat et du développement durable apporte des réponses sur son site internet - mhdd.grandnancy.eu -, par téléphone – 03 54 50 20 40 – ou encore physiquement - Esplanade Philippe Seguin, 22-24 viaduc Kennedy à Nancy.

Exemple d'acte pouvant paraître anodin, mais ayant d'importantes répercussions :

Cet été, un habitant de Pulnoy qui a voulu s'épargner un passage en déchetterie, a provoqué le chaos dans son quartier.

Souhaitant se débarrasser des produits d'entretien initialement destinés à l'eau de sa piscine, il a déversé ses derniers dans un conteneur à déchets semi-enterré (Molok®).

Au contact de l'humidité présente au fond du bac, les différentes pastilles se sont dissoutes et mélangées. Ce cocktail de produits chimiques a provoqué un fort dégagement de fumée irritante.

- Les riverains se sont montrés très inquiets des répercussions que l'inhalation de ces fumées pourraient avoir sur leur santé ;
- L'intervention des pompiers, compétents en cas de pollution chimique, a duré plusieurs heures ;
- Pendant toute la durée de l'événement, la circulation a été impactée...

Un scénario que personne n'a intérêt à voir se reproduire !

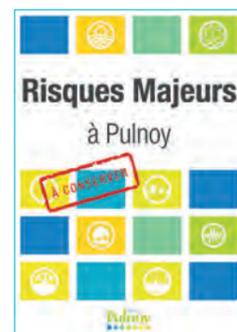
Risques majeurs à Pulnoy

Alors que les catastrophes naturelles se multiplient à travers le monde, il est légitime de se demander quels sont les risques encourus à Pulnoy et, surtout, comment réagir.

En 2017, la Ville de Pulnoy a édité et distribué à chaque foyer son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Celui-ci vise à informer la population sur les risques auxquels la ville de Pulnoy peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

Y sont recensés 5 risques majeurs et 3 risques potentiellement récurrents :



Les risques majeurs :

- inondation,
- risque industriel,
- transport de matières dangereuses,
- activité sismique,
- mouvement de terrain.

Les risques potentiellement récurrents :

- tempête,
- neige/verglas,
- canicule.

Il a été conçu de façon à être le plus lisible possible, comme en attestent les extraits ci-contre (pages 3 et 12) :



Pulnéennes et Pulnéens peuvent en retirer un exemplaire en mairie ou le consulter sur www.pulnoy.fr, rubrique Infos et services → Sécurité → Sécurité des biens et des personnes → DICRIM.

Pulnoy Demain Ensemble

Toujours y croire !

Retour sur le plan national (et international) à propos de nos instances gouvernantes ...

Après avoir connu un début d'été mouvementé politiquement, les mois qui ont suivi dans un climat apaisé, ont marqué de manière olympique le sens d'appartenance à notre pays. Ce fut réconfortant, et même si aujourd'hui nous sommes hélas dans un automne plus que morose, pour autant, il nous faut mesurer la chance d'être dans un pays en paix, et si tout n'est pas parfait loin de là, nombreux dans certaines de nos contrées voisines sont ceux qui nous envient. Revenons maintenant à Pulnoy...

Une fois cette période estivale passée, nos actions collectives ont reprises. Pour l'exemple, l'événement « la rentrée des assos » a été un moment où outre le fait de mettre à l'honneur les bénévoles de nos nombreuses associations, nous avons pu apprécier l'intérêt porté par nos concitoyens pour nombres d'activités culturelles ou sportives proposées à Pulnoy. Plus récemment, la fête de la soupe et de la solidarité a su réunir bon nombre de Pulnéennes et de Pulnéens, mais aussi des gens d'ailleurs. Ces deux manifestations, à la fois de longue date pour l'une, et toute nouvelle pour l'autre, démontrent bien que nos actions sont en lien avec ce que nous vivons dans notre « monde » un peu (et c'est un euphémisme) bousculé et où nos valeurs et habitudes sociales sont en pleine mutation.

C'est pourquoi, dans les mois et les semaines à venir nous faisons (poursuivons) le vœu, qu'au niveau communal, nous saurons trouver cette sérénité collective qui permet de travailler avec nos oppositions, qu'elles sauront mettre de côté les campagnes électorales qu'elles ont déjà anticipé et œuvreront à nos côtés avec ce but qui a été et est toujours le nôtre : faire qu'il fasse bon vivre à Pulnoy. Ah, si l'esprit des jeux olympiques pouvait perdurer, pour laisser les querelles à vocation politique là où elles devraient être, et permettre ainsi aux jeunes comme aux anciens de profiter de tout notre soutien malgré un budget de plus en plus contraint.

Il est certain que dans une commune de la taille de Pulnoy, cette politique menée par cette opposition, leurs contre-vérités, leurs insinuations malveillantes ne devraient pas exister. Malheureusement, nos « co-oppositions » (officielles ou non), semblent les utiliser pour subsister, sans que le moindre signe d'un vœu qui s'exhausse ne se voit.

Le groupe majoritaire

Pulnoy autrement

APRÈS PLUS DE QUATRE ANNÉES DE DÉGRADATION DES FINANCES PUBLIQUES : un effort collectif ou presque ... imposé aux Pulnéens ...

Lieu de vie démocratique, garant d'échanges transparents et respectueux entre individus légitimes au sein de l'assemblée, **le conseil municipal débat** régulièrement **des choix budgétaires** communaux. **Malheureusement pour Pulnoy**, depuis 4 années dans **tous ces débats**, les données fournies (chiffres, analyses, critères de choix, statistiques financières souvent incomplètes, ...) **démontrent invariablement une dégradation de la tenue des finances locales.**

Quelques chiffres non exhaustifs illustrent ce constat. De 2020 à 2024 :

- les **dépenses de fonctionnement** ont augmenté de 1 100 000€, soit + 35,5% (alors que la moyenne des communes françaises n'est que de +7%)
- les **charges courantes de fonctionnement** ont augmenté de 855 000€ soit + **83%**.
- la **masse salariale a augmenté de 178 000€** alors que paradoxalement **le nombre d'agents a chuté de 68 à 46 !** Résultat, entre autres, d'une privatisation des services !

Les conséquences négatives de cette mauvaise gestion budgétaire depuis 4 ans se font sentir dans tous les domaines :

(1) **moins de sécurité** (difficulté du remplacement des policiers municipaux partis prématurément et caméras de surveillance de la ville obsolètes), (2) manque d'**entretien** (espaces verts, trottoirs, chemins communaux, cimetière), (3) **communication** à l'arrêt ou presque, (4) moins d'**engagements associatifs** (baisse des subventions, et accompagnement limité), (5) **agents communaux** sous pression constante (sous-effectif), (6) mise en veille de tout **projet d'urbanisme** (à l'instar du projet Ferme Belin...), (7) dénaturation des **Conseils de Quartiers** (restreints à des projets au moindre financement et privés d'expression), ...

sans oublier (8) les regrettables conséquences sur la **gestion de l'enfance et la petite enfance**, avec : la **suppression de postes d'ATSEM** en maternelles, la volonté de **réduction de la participation communale au financement des sorties scolaires** (entre autres pour les classes vertes annuelles des CM2), la **limitation au stade «d'étude» du projet de réfection des cours et bâtiments des écoles** (impossible à réaliser dans la situation financière actuelle ...), l'**abandon de la rénovation de la cantine des 4 Vents** (33000€) entraînant ainsi un plafonnement du nombre d'utilisateurs que le maire a choisi d'obtenir en limitant le nombre d'inscriptions d'enfants extérieurs par l'application à ceux-ci d'un tarif rédhitoire de cette pause méridienne à 20,76€ par jour (Résultat : moins d'enfants extérieurs scolarisés à Pulnoy = classe fermée à la rentrée de septembre 2024 et augmentation des effectifs dans les autres classes), le **manque d'entretien et la fermeture d'aires de jeux pour enfants.**

Félicitations aux Pulnéennes et Pulnéens pour l'effort collectif, car elles et ils supportent cette situation et vivent au quotidien les désagréments créés par cette mauvaise gestion (tout en sachant que la situation n'est pas aussi mauvaise pour tout le monde, à l'exemple de notre maire qui de 2020 à 2024 a su augmenter ses indemnités de 19,46% ...).

Nous sommes bien loin des valeurs du solidarisme (exposées par le maire lors des vœux aux concitoyens en janvier 2024), philosophie politique et sociale instituant la solidarité comme principe fondamental de la vie en société, et les questionnements restent très nombreux.

Pourtant, **une telle conduite communale est possible**, mais elle nécessite que les individus développent des **responsabilités mutuelles** et qu'ils s'organisent de manière à **favoriser la solidarité sociale et économique** pour **atténuer les inégalités et assurer le bien-être général.**

En cette période de vœux, souhaitons que les prochaines années reviennent à une telle orientation !

Belle et heureuse année 2025 à toutes et tous !

Les élus du groupe d'opposition Pulnoy Autrement D. DEVITERNE, J. ENEL, Z. BEN ISMAIL, F. PERROLLAZ

L'Autre Voix

La démocratie participative : un enjeu citoyen et communal

Née d'une volonté de rapprocher les citoyens des décisions affectant leur quotidien, la démocratie participative a gagné en popularité en France au tournant des années 2000 avec l'apparition des conseils de quartier et/ou des budgets participatifs. De récents événements, comme le mouvement des Gilets Jaunes, ont mis en lumière une forte aspiration des citoyens à prendre part aux décisions locales. Les habitants ont la légitime exigence d'être davantage entendus et impliqués. Ça n'est donc plus une marotte politique, mais bien une volonté digne d'être respectée et appliquée.

La démocratie participative repose sur des pratiques permettant aux habitants d'une commune de devenir des acteurs à part entière de la gestion locale. Les outils à mettre en place (consultations publiques, ateliers collaboratifs, budget participatifs...) sont simples et engageants. Ils permettent une implication régulière de la population, dans une société où la défiance envers les institutions ne cesse de croître. Cela amène dialogue, échange, tout en valorisant les savoirs et les idées des habitants, souvent riches et innovants.

Pour y parvenir, l'investissement des élus est obligatoire. Le maire doit y croire et entraîner son équipe derrière lui. Dans chaque souhait participatif, la population doit être sollicitée dès le début du processus. Les idées sont là, il convient de les prendre en compte en amont. Pourquoi solliciter « experts » et « sachants » AVANT les habitants si ce n'est pour rester dans le trop connu schéma descendant de décisions déjà prises ?

En impliquant les habitants dans la prise de décision, les municipalités engageront des projets répondant aux besoins véritables. Ces démarches favorisent une meilleure acceptation des choix du politique et réduisent les risques de contestation. De plus, elles enrichissent la réflexion des élus grâce à des idées nouvelles et renforcent le sentiment d'appartenance des habitants à leur commune.

La démocratie participative a passé le cap d'un effet de mode. Elle n'est pas un « ralentisseur de décisions » comme le répète le maire, elle est un incubateur d'idées nécessaires à la bonne marche d'une commune. Il est temps de VRAIMENT l'appliquer à Pulnoy.

Les élus du groupe d'opposition L'Autre Voix
D. ZIETERSKI, L. ZIETERSKI et S. DUSSIAUX



Bienvenue !

Cécile Saffroy

Cabinet d'ostéopathie et drainage lymphatique
Maison paramédicale - 7, Av. L..de Vinci
Prise de rendez-vous : 06 77 84 63 03 ou sur Doctolib

Accessibilité : faites passer le message, SVP !

Un Pulnoy en bref en braille

Depuis de très nombreuses années, afin de rendre le Pulnoy en bref accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes, celui-ci est transcrit en braille et déposé dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

Les personnes éligibles qui ne bénéficieraient pas encore de ce dispositif sont invitées à se faire connaître en mairie.

Pulnéennes et Pulnéens sont donc sollicités, afin qu'ils transmettent l'information aux personnes de leur entourage pouvant être intéressées par ce service.

Décembre

Lundi 2 - Dès 18h30

Repair café intercommunal, organisé par *Pulnoy Accueil Solidarité*

Participation libre - Salle partagée de [Saulxures-lès-Nancy](#)

Mercredi 4 - De 14h à 15h30*

Et si on se racontait... autour d'un café, atelier organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, gratuit - Maison des jeunes

Vendredi 6 - Dès 9h30

Réunion d'information : la méthode Peps Eurêka, organisé par l'*ASPEPT Lorraine*

Gratuit - Maison des jeunes

Samedi 7 - De 10h à 12h

Permanence gratuite avocat

Ouvert à tous - 8 rue du Tir

Dimanche 8 - De 10h à 12h

Présence de St Nicolas, invité par l'*Association pour la promotion du marché de Pulnoy*

Ouvert à tous - Rue de Nancy

Samedi 8 - Journée

Sortie au marché de Noël de Colmar, organisée par le *Comité de jumelage*

Sur inscription préalable

Jeudi 10 - De 14h à 17h*

Atelier d'art créatif, organisé par la *Ville de Pulnoy et Pulnoy loisirs*

Sur inscription, 2 € / pers. - Salle 1 du centre socioculturel

Lundi 16 - Dès 18h30

Conseil municipal

Ouvert à tous - Hôtel de ville

Mercredi 18 - De 9h30 à 10h30

Le cirque enchanté de Noël, spectacle offert par le Relais petite enfance *Le Lien*

Sur inscription, gratuit - Centre socioculturel de [Seichamps](#)

Mercredi 18 - De 14h à 15h30*

Et si on se racontait... autour d'un café, atelier organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, gratuit - Maison des jeunes

Samedi 21 - De 8h45 à 15h

Atelier culinaire truffé, organisé par *Truffe 54 Lorraine*

35 € / pers. adhérent - 50 € / pers. non adhérent

Sur inscription avant le 13/12 : poutot.patrick@neuffr ou 06 71 20 50 99
Centre socioculturel

Lundi 23 / Mardi 24

Balayage des rues

Laissez libres trottoirs et chaussée

Janvier

Samedi 4 - De 9h à 12h*

Atelier cuisine : la galette, organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, 2 € / pers. - Maison des jeunes

Samedi 4

24^e édition de la Foulée des rois

Sur inscription préalable en ligne ou sur place

+ d'infos à venir

Lundi 6 - Dès 18h30

Repair café intercommunal, organisé par *Pulnoy Accueil Solidarité*

Participation libre - Centre de rencontre

Mercredi 8 - De 14h à 15h30*

Et si on se racontait... autour d'un café, atelier organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, gratuit - Maison des jeunes

Les mardis, du 9/01 au 29/03 - De 9h30 à 10h30 ou de

10h40 à 11h40*

Sport pour tous, activité organisée par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, 20 € les 10 séances - Centre de rencontre

Jeudi 16 - De 14h30 à 16h30*

Golf indoor, atelier organisé par la *Ville de Pulnoy et l'Albatros*

Sur inscription, gratuit - Centre de rencontre

Les vendredis 17, 24 et 31 - De 9h à 11h30

Atelier mémoire Peps Eurêka, organisé par l'*ASEPT Lorraine*

Sur inscription, gratuit - Centre de rencontre

Samedi 18 - De 9h à 12h*

Atelier crochet et tricot pour les nuls, organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, gratuit. - Maison des jeunes

Mercredi 22 - De 14h à 15h30*

Et si on se racontait... autour d'un café, atelier organisé par la *Ville de Pulnoy*

Sur inscription, gratuit - Maison des jeunes

* Infos et inscriptions auprès du service toutes générations :
2, rue du Tir - 03 83 29 16 64 - contact@pulnoy.fr

